



**N°2025-006**

Département de la  
Seine-Saint-Denis  
Arrondissement du  
Raincy  
Canton de Sevrans

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE SEVRANS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin à 18H30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Sevrans, légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de la Commune et Président du C.C.A.S.

Secrétaire de séance : Martine PATRON-CHALUBERT

**Présents :** Stéphane BLANCHET, Danièle ROUSSEL, Ludovic JACQUART, Ivette SELEMANI, Martine PATRON-CHALUBERT, Bachir BESSAHA, Benoît LEMAITRE, Chérifa BOUNOUA  
**Excusés :** Dominique MERIGUET, Jacques DUFOUR  
**Absent :** Naïma HAMDAROU  
**Assistaient à la séance :** Graziella JACCOD, Laurence MAILLARD, Lynda AGUENI, Zahia ICHEBOUDENE

**Objet :** **Compte de Gestion 2024 du budget annexe SSIAD**

Le Conseil d'Administration sur proposition de son Président,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-8, R123-20, L.312-1, R.314-73 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

**CONSIDÉRANT** la maquette du Compte de gestion 2024 du SSIAD jointe en annexe de la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** que le Compte de Gestion correspond en tous points au Compte Administratif établi par les services de la Ville ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'adopter le Compte de Gestion 2024 du SSIAD établi par le Comptable Public ;

Après en avoir délibéré,

Adopté par	8 voix	Majorité
Présents ou représentés	8 voix	
Exprimés	8 voix	
Pour	8 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

**ARTICLE 1 : ADOPTE** le Compte de Gestion de l'exercice 2024 présenté par Monsieur le Comptable Public et approuve le résultat d'exécution tel que repris dans le tableau ci-dessous :

SSIAD	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Fonctionnement	499 959,10		-450 635,65	49 323,45
Investissement				
TOTAL	499 959,10	0,00	-450 635,65	49 323,45

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Comptable public est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**ARTICLE 3 :** la présente délibération :

- Sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevran, président du CCAS dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site *Télérecours* ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Copie sera adressée à :  
Monsieur le Comptable Public

**Le Maire, Président du CCAS**  
Stéphane BLANCHET



*Blanchet*